



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°239

Négociation d'un accord sur la Promotion par l'alternance : des avancées

Lors de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche des salariés des cabinets d'avocats qui s'est tenue le 11 juin, nous sommes revenus sur l'inscription au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP) de trois titres, formations enfin disponibles et éligibles aux salariés de la branche :

- Secrétaire juridique,
- Assistante juridique,
- Juriste.

C'est également autour de ces titres que portaient les débats concernant la négociation du dispositif dit ProA, c'est-à-dire de Promotion par l'alternance, dispositif qui ne peut être mobilisé que s'il existe un accord de branche.

Une partie de la commission dont la CGT entend inscrire ses titres au sein de cet accord afin que les salariés qui intègrent ce dispositif, puissent y avoir accès.

Une autre partie y était réticente, pour des motifs économiques.

Ces réserves ont rapidement été levées et ont permis aux craintes de nombre de participants, d'être levées. Mais pour nos « *Absolutely Fabulous Patsy et Edina* » (ndlr : *noms d'emprunts pour nos inénarrables pieds nickelés*)¹, une réponse qui ne va pas dans le sens de leur analyse au doigt mouillé, n'est pas une réponse. Malgré le renfort d'intervenants professionnels de la formation, c'est presque un contrôle des finances des organismes de formation qui est exigé. Avec de préférence en audition et mise en cause publiques !

Cela ne nous étonne pas vraiment. Il faut bien que nos pieds nickelés continuent à faire leur foire pour tenter de mettre sous le contrôle de la CPNEFP – et donc en partie d'eux-mêmes- les organismes de formation et en particulier l'ENADEP.

Ainsi, ne pouvant plus siéger au Conseil d'Administration – on ne rappelle pas ici la mise sous administration judiciaire de l'école après la gestion calamiteuse de la bande d'Edina et Patsy -, ils tentent de contourner cela pour mieux asservir cette école. Et de ce point de vue, la formation professionnelle n'est qu'un prétexte... pour mieux remettre en cause l'ENADEP.

Malgré ces obstacles, le sujet avance avec la majorité de la CPNE. Reste à traiter l'épineuse question de la prise en charge sur le temps de travail ou non de ces formations. Ces points seront traités courant juin.

¹ Référence à la série britannique du même nom, qui met en scène deux personnages déglinguées, qui offrent la caricature jouissive d'individus parvenus aux manettes du pouvoir sans pour autant avoir gagné en sérieux, et encore moins en respectabilité

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes